



ANNEXE C

Guide d'inspection et d'entretien préventif périodique LECLAIR

OBJET DU GUIDE

L'entretien préventif est une responsabilité essentielle de l'Acheteur. Cet investissement garantit la sécurité, réduit les coûts, améliore la fiabilité et prolonge la durée de vie des fourgons et remorques (ci-après dénommés « Produits ») fabriqués par Fourgons Leclair.

Le Guide est votre référence pour identifier les défauts mineurs ou majeurs. Lors de chaque inspection, l'Acheteur doit consigner l'état réel du Produit, y compris les défauts observés, sur une fiche d'entretien. Pour être reconnues, vos inspections et entretiens préventifs doivent respecter le Guide.

Le respect du Guide est nécessaire pour l'application de la garantie (voir Annexe B - Garantie limitée des Produits LECLAIR). La tenue d'un registre détaillé des inspections, entretiens préventifs et réparations facilite l'examen des réclamations de garantie par le directeur du service après-vente de Fourgons Leclair.

EN CONSÉQUENCE

Ce Guide vous aidera à maintenir vos Produits en bon état de fonctionnement et à respecter les normes de sécurité et les réglementations en vigueur. Il est recommandé de toujours procéder à une inspection complète du Produit avant d'effectuer des réparations pour ne rien oublier.

Avantages de l'Inspection et de l'Entretien Préventif :

1. **Sécurité Améliorée**
 - Réduire les risques de pannes soudaines pouvant causer des accidents.
 - Assurer le bon fonctionnement des systèmes de sécurité, tels que les freins et les feux.
2. **Réduction des Coûts**
 - Minimiser les coûts de réparation en identifiant et corrigeant les problèmes avant qu'ils ne deviennent majeurs.
 - Éviter les frais de dépannage et les interruptions de service coûteuses.
3. **Fiabilité et Disponibilité**
 - Augmenter la fiabilité de vos Produits, réduisant ainsi les temps d'arrêt imprévus.
 - Assurer une disponibilité constante pour les opérations, crucial pour respecter les délais de livraison.
4. **Longévité des Équipements**
 - Prolonger la durée de vie de vos Produits en maintenant les composants en bon état.
 - Prévenir l'usure prématurée grâce à des ajustements réguliers.
5. **Conformité Réglementaire**
 - Respecter les exigences légales et réglementaires de votre région.
 - Éviter les amendes et sanctions liées à des inspections routières non conformes.
6. **Réputation et Satisfaction Client**
 - Maintenir une bonne réputation en offrant un service fiable et ponctuel.
 - Augmenter la satisfaction des clients en réduisant les retards de livraison.

LISTE D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN RECOMMANDÉE

1. Fréquence des Inspections
 - Tous les quatre mois pour les fourgons et remorques.
 - Tous les six mois si le kilométrage annuel est inférieur à 20 000 km.
2. Éléments à Vérifier
 - Éclairage et Signalisation
 - Feux de position, de freinage, de recul, de détresse, et d'identification.
 - Câbles électriques et connexions.
 - Dispositif d'Attelage (remorques)
 - Anneau d'attelage, crochet, timon, et mécanisme de levage.
 - Vérification de la sellette d'attelage et des éléments de fixation.
 - Freins (remorques)
 - Système de freinage ABS, freins de service, de stationnement, et d'urgence.
 - Vérification des garnitures, tambours, disques, et cylindres de roue.
 - Cadre et Dessous de Caisse
 - Longerons, traverses, et système de verrouillage.
 - Inspection des éléments de fixation et des butées.
 - Traitement à l'huile « Tectyl » du dessous de caisse (recommandé tous les 3 ans).
 - Carrosserie et Structure
 - Pare-chocs, garde-boue, plancher, et portes.
 - Lubrification des composants mécaniques des portes (charnières, galets, rails, verrous).
 - Vérification des attaches, boulons en « U » et éléments de fixation.
 - Vérification du hayon élévateur selon le guide fourni par l'équipementier.
 - Pneus et Roues (remorques)
 - Pression et usure des pneus, état des jantes, et des roulements de roue.
 - Inspection des boulons, écrous, et valves.
 - Suspension (remorques)
 - Amortisseurs, barres de torsion, et ballons de suspension.
 - Vérification des ancrages et des bagues d'ancrage.
3. Procédures de Réparations
 - L'entretien et les réparations peuvent être effectués par l'Acheteur, le service après-vente du Vendeur, ou un garage préautorisé par Fourgons Leclair. Les procédures doivent respecter les normes de sécurité et les réglementations en vigueur.
 - Les défauts majeurs doivent être réparés avant de remettre le véhicule en circulation, et les défauts mineurs dans un délai de 48 heures.

Toutes les fiches d'inspections et les réparations effectuées doivent être annotées et conservées dans le dossier du véhicule.